

REGLEMENT DE JEU "VOILES SUR L'ETE" AVEC OBLIGATION D'ACHAT

ORGANISÉ DU 1er avril 2019 au 31 mai 2019

PAR LA SOCIÉTÉ CLEOPATRE COLLES ET COULEURS

DANS LES MAGASINS PARTENAIRES DE L'OPERATION

ARTICLE 1 : Organisation du jeu

La Société CLEOPÂTRE COLLES ET COULEURS, dont le Siège Social est sis au 12, bd de Chinon F-37510 Ballan Miré, inscrite au RCS de Tours sous le numéro 430 478 818, organise un jeu du 1er avril 2019 au 31 mai 2019 inclus.

Le jeu débutera le 1er avril 2019 à partir de 9h00 et se terminera le 31 mai 2019 à 20 heures.

ARTICLE 2 : Objet, date et conditions de participation

Ce jeu avec obligation d'achat est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France Métropolitaine et en Belgique, à l'exception des collaborateurs et représentants de la « Société Organisatrice », et à l'exception de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours, ainsi qu'à l'exception des membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

Pour participer au tirage au sort, il suffit d'envoyer une preuve d'achat (photo ou scan de votre ticket de caisse ou facture contenant au moins un produit Cléopâtre) à l'adresse email concours@colles-cleopatre.com en indiquant vos nom, prénom et numéro de téléphone.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

Seules les preuves d'achat justifiant de l'achat d'au moins un produit commercialisé par Cléopâtre (sous les marques Cléopâtre ou WePAM) dans l'un des magasins ou sites e-commerce partenaires (liste disponible en annexe 1) de l'opération seront prises en compte. Pour que la preuve d'achat soit recevable, l'achat devra impérativement être intervenu entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mai 2019.

Une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse) sera possible pour toute la durée du jeu. Toute participation ne respectant pas cette clause sera considérée comme nulle.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux,

entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs adresses e-mail, plusieurs identifiants différents ou plusieurs comptes Facebook. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

La société organisatrice se réserve le droit de réclamer tout document utile à justifier que le gagnant remplit bien les conditions requises. Le gagnant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés serait présumé renoncer à son gain.

ARTICLE 3 :

Les participants bénéficiant d'une communication internet payable en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu.

En tout état de cause, il ne sera effectué qu'un seul remboursement par joueur (même nom et/ou même adresse) et pour toute la durée du Jeu.

La demande de remboursement doit être adressée par courrier au siège social de la société organisatrice (article 1) dans le délai maximum de deux mois à compter de la participation au jeu.

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants :

- identité, adresse postale et électronique du participant, numéro de téléphone
- dates et heures de participation
- facture détaillée de l'opérateur
- RIB

Le remboursement se fera dans la limite de 3 minutes maximum par connexion au tarif en vigueur.

Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Il va de soi que les connexions internet donnant lieu à des abonnements forfaitaires ou illimités ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit justifier avoir engagé des frais spécialement pour participer au jeu-concours. Dans cette même logique, les frais d'abonnement ne seront pas remboursés.

Toute demande incomplète, illisible ou contenant des informations fausses ou manifestement erronées ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 4 : Désignation des lots et des gagnants

Ce jeu par tirage au sort avec obligation d'achat est doté d'un lot composé de :

- Une semaine de location d'un appartement pour 6 personnes (valeur environ 1500€), à La Baule Les Pins, du 27 juillet au 3 août 2019.
- 2 stages de voile à l'école de Voiles Les Alizées à La Baule d'une valeur de 240€

Les prestations prises en charge dans le cadre du séjour ci-dessus désigné seront strictement précisées lors de la remise du lot. Les participants sont d'ores et déjà informés que la société organisatrice ne prendra en charges que les prestations qui seront expressément et exhaustivement indiquées. Aucun frais «annexe» ou « hors formule » (transport, suppléments, excursions ou frais de bouche non prévues dans le packaging....) ne sera pris en charge par la société organisatrice dont la responsabilité ne pourra être recherchée de ce fait.

Le tirage au sort, réalisé le 3 juin 2019 à partir de toutes les participations validées pendant toute la durée du jeu concours, déterminera le gagnant.

Le gagnant sera contacté par e-mail et son nom sera diffusé sur notre page Facebook. Le gagnant devra communiquer ses coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone) pour permettre la remise du lot.

Si les coordonnées communiquées par les gagnants sont erronées ou incomplètes et qu'elles empêchent la bonne information de ceux-ci, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable.

Les prix sont nominatifs, non modifiables, ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent être perçus sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ni attribués à une autre personne et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en espèces.

La Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer les prix par des produits au moins équivalents, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes ou erreurs imputables à la Poste pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 5 :

Le simple fait de participer au Jeu implique, pour tous les participants, une attitude loyale et l'acceptation, sans restriction ni réserve, du présent règlement et de ses éventuels avenants. La Société Organisatrice tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du Jeu.

De manière générale, toute manœuvre frauduleuse visant à augmenter artificiellement les chances de gain par l'utilisation d'adresses e-mail ou comptes Facebook multiples, par l'utilisation de procédés automatisés ou tout autre moyen entrainera l'élimination du participant.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Les participants, s'ils sont gagnants, autorisent la Société Organisatrice du Jeu à utiliser à titre indicatif leurs noms et prénoms sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

ARTICLE 6 :

Les données nominatives recueillies dans le cadre des présentes sont enregistrées et utilisées par la Société CLEOPÂTRE COLLES ET COULEURS pour les nécessités de la participation au jeu « VOILES SUR L'ETE » et de l'attribution des gains. La Société CLEOPÂTRE COLLES ET COULEURS est la seule destinataire des données personnelles recueillies dans le cadre de la présente opération.

Dans le cadre de la présente opération, les données sont collectées sur la base du consentement des participants.

Chaque participation est, de fait, interprétée comme une manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par un acte positif clair (en adressant ses nom, prénom, adresse, coordonnées internet et téléphoniques à la société organisatrice), que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Tout participant dispose du droit de retirer son consentement à tout moment, sans que cela porte atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen pour la Protection des Données, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, de limitation ou d'effacement des informations les concernant. Leurs informations seront conservées pour une durée de 3 ans. Toute demande devra être adressée par courriel à contact@colles-cleopatre.com ou courrier à l'adresse CLEOPATRE COLLES ET COULEURS, 12 Boulevard de Chinon, 37510 BALLAN MIRE.

Le participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu. Aussi, tout participant qui demanderait la suppression de ses données personnelles durant le jeu serait réputé renoncer à sa participation.

Le participant est informé que le règlement général sur la protection des données (RGPD) ouvre le droit, pour toutes les personnes dont les données sont collectées, d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuirait au bon déroulement du Jeu.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

A défaut d'accord amiable, les participants pourront saisir le Tribunal de Grande Instance de Tours.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, Huissiers de Justice associés, située au 1 rue Bayard, 59000 Lille. Il est visible sur le site internet

de l'étude via l'URL : <http://www.huissier-59-lille.fr/jeux-et-concours/consulter-reglement-jeux-concours.php>

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur. L'avenant sera enregistré auprès de la SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa validation et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le règlement est disponible gratuitement sur le site de la société organisatrice <http://www.colles-cleopatre.com/fr/>

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de réclamation contre les résultats.

Fait à Ballan-Miré le 6 mars 2019

Bureau Vallée Mandelieu	06210	All Dieudonné Costes 06210 Mandelieu la Napoule
Bureau Vallée Salon de Provence	13300	132 avenue de Bachaga Boualem 13300 SALON DE PROVENCE
Bureau Vallée Saintes	17100	13, Rue de Bellegarde 17100 Saintes
Bureau Vallée Langueux	22360	8 rue Ambroise Paré 22360 LANGUEUX
CréAttitude Chartres	28630	33C rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE
Truffaut Quimper	29000	ZA de Kervilier 29000 Quimper
Artéis Brest	29200	44 boulevard de l'Europe 29200 BREST
Espace Création	29800	31 Quai de Cornouaille, 29800 Landerneau
Cooleurs Grenoble	38130	14 rue de COMBOIRE 38130 ECHIROLLES
Bureau vallée Biscarrosse	40600	1001 Rte de Parentis - 40600 Biscarrosse
E.Leclerc Espace Culturel Vendôme	41100	15 BD DE L'INDUSTRIE 41100 VENDOME
Mr.Bricolage Basse Goulaine	44115	Route De Clisson 44115 Basse Goulaine
Brico Pro	44620	Zac montagne plus 44620 La Montagne
PICWIC NANTES	44700	260, route de Vannes 44700 Orvault
PICWIC ORLEANS	45140	CC Les Trois Fontaines Avenue Pierre Mendès France 45140 Saint Jean De La Ruelle
PICWIC REIMS	51370	ZAC MAISON PLUS - Avenue du Mont saint Pierre 51370 Thillois
Cooleurs Laval	53000	Route de Fougeras 53 000 LAVAL
Artéis Lanester	56600	Rue Andreï Sakharov 56600 LANESTER
Artéis Nevers	58000	43 bd Grands Prés des Bordes 58000 NEVERS
PICWIC LOMME	59160	ZA du Grand But, Rue du Château d'Isenhien 59160 Lomme
PICWIC DOUAI	59128	CC Carrefour, Les portes de Gayant 59128 Flers En Escrebieux
PICWIC VALENCIENNES	59174	Parc d'Activités du Vignoble, Rue des Vignes 59174 La Sentinelle
PICWIC DUNKERQUE	59430	57, quai Wilson 59430 Saint Pol Sur Mer
PICWIC VILLENEUVE D ASCQ	59650	Rue de Versailles 59650 Villeneuve d'Ascq
PICWIC BEAUVAIS	60000	ZAC St Lazare, 26, avenue Descartes, 60000 Beauvais
PICWIC ST MAXIMIN	60740	ZAC du Bois des Fenêtres, 311, Rue de la Révolution Française 60740 St Maximin
PICWIC ARRAS	62000	CC Auchan, Rue Claude Bernard - MS 6, 62000 Arras
PICWIC BOULOGNE S/MER	62280	CC Auchan, Lieu-Dit de l'Inquéterie 62280 St Martin Les Boulogne
PICWIC ST OMER	62510	Zac des Frais fonds, Avenue Georges Brassens 62510 Arques
PICWIC LIEVIN	62800	Avenue François Mitterrand - Rond Point de l'an 2000 62800 Lievin
CREAT'ISA	63140	1 avenue des Etats-Unis 63140 CHATEL GUYON
Les Essences de l'Art	68300	11 rue de la Paix, 68300 SAINT-LOUIS
JOUECLUB La Ferté Bernard	72400	Avenue Jean Béalet 72400 La Ferté Bernard
Les Comptoirs Créatifs	74800	135 route de La Roche , 74800 Amancy
Artmania Rouen	76000	48 qu Boisguilbert 76000 Rouen
PICWIC LE HAURE	76290	Centre commercial La Lézarde Avenue du Maréchal Foch 76290 MONTIVILLIERS
PICWIC BARENTIN	76360	ZA de la Carbonnière, 494, rue de l'EMS, 76360 Barentin
E.Leclerc Jouets Bapeaume Les Rouen	76380	54 RUE DU CANAL 76380 BAPEAUME LES ROUEN
PICWIC VERT SAINT DENIS	77240	60, route départementale 306 77240 Vert Saint Denis
PICWIC MAUREPAS	78310	Centre Commercial Pariwest 78310 Maurepas
E.Leclerc Espace Culturel Niort	79000	37 rue Jean Couzinet 79000 NIORT
PICWIC AMIENS	80440	Pôle Jules Verne, 13 avenue Philéas Fogg, 80440 Glisy
Bureau Vallée Albi	81000	101 Avenue Gambetta 81000 ALBI
E.Leclerc Espace Culturel Castelsarrasin	82100	1400 route de Moissac 82100 CASTELSARRASIN
Bureau Vallée Epinal Centre	88000	13 rue des Minimés 88000 Epinal
PICWIC LIVRY GARGAN	93190	15, rue Philippe Lebon 93190 Livry Gargan